



Vendredi 15 octobre 2021

à 18h00

Compte rendu
du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le quinze octobre, le conseil municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry VALADON.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
BEAUGERIE Delphine	X		
BIAD Brahim	18h04		
BOUCHON Véronique	X		
BOURDOLLE Philippe	18h07		
BOURGEOIS Annick	X		
BRAILLON Eliane	X		
COQUEL Laure		X	Thierry VALADON
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
EJNER Pascal	X		
HAY Salomé		X	Eliane BRAILLON
JANICOT Philippe		X	Christian DOUDARD
LARROQUE Joël	X		
MOREAU Aurore		X	Annick BOURGEOIS
MOUMIN Manon		X	Vincent TOURNIEROUX
NARAIN Gino	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
TOUNIEROUX Vincent	X		
VALADON Thierry	X		
VILLAUTREIX Joël	X		
WISSOCQ Mathilde	X		
ZBORALA Bernard		X	Pascal EJNER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil M. Vincent TOURNIEROUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

SOMMAIRE

- **Désignation du secrétaire de séance,**
- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,**
- **Ordre du jour :**

- 1- Signature d'un bail commercial entre la commune de Boisseuil et la SARL PSV.
- 2- Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et le musicien Stéphane Villard concernant l'organisation du repas des aînés.
- 3- Convention GAZ 7 entre la commune de Boisseuil et l'Union des Groupements d'achats publics (UGAP).
- 4- Modification de la grille des emplois.

- **Questions diverses.**

- **Désignation du secrétaire de séance : Vincent TOURNIEROUX**

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Arrivée de Brahim BIAD à 18h04.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Arrivée de Philippe BOURDOLLE à 18h07.

1. Signature d'un bail commercial entre la commune de Boisseuil et la SARL PSV.

Dans le cadre de son activité, la SARL PSV souhaite louer un ensemble immobilier appartenant à la commune de Boisseuil dénommé « maison des associations » situé 1 route de Limoges et figurant au plan cadastral sous la section AM n°132.

A ce titre, un bail commercial pourrait être signé avec la SARL PSV afin de déterminer les droits et obligations de chacun et les conditions générales de location.

Un diagnostic du bâtiment a été réalisé par un cabinet spécialisé qui n'a relevé aucune contre-indication pour la location de ce bien à une société privée. Les diagnostics obligatoires et préalables à une location (performance énergétique et amiante) ont également été effectués et n'ont révélé aucune anomalie.

Le bail sera signé pour une durée de 9 années pour un loyer mensuel de 750 € avec une TVA de 150 € soit un total de 900 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le bail commercial avec la SARL PSV ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses et recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------